

Préambules

Les termes employés avec une majuscule dans les présentes auront la signification donnée ci-après, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

YOBORA : désigne la SAS YOBORA au capital de 1500 €, dont le siège social est 92 boulevard du Président Wilson, 06160 Antibes, France, RCS Antibes 834 813 149, représentée par Frédéric Bizou et Pascal Batouche.

La SAS YOBORA est un organisme de formation enregistré sous le n°93060826506 auprès du préfet de région PACA. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

DS : désigne la marque Diagnostic Stratégies, propriété de YOBORA.

PAB : désigne la marque PAB Conseil & Formation, propriété de YOBORA.

Client : désigne toute personne physique ou morale signataire d'un bon de commande ou devis sous format papier ou électronique ; ou qui achète une Prestation sur un Site.

Consultation : désigne toute prestation de services fournie par PAB ou DS et assortie d'un rendez-vous.

Élément contractuel : désigne tout document (devis, bon de commande, contrat, ...) dès lors qu'il est émis par PAB ou DS et accepté par le Client.

Prestation : désigne toute prestation de services fournie par PAB ou DS.

Site : l'un des sites web édités par YOBORA et accessibles sur :

<https://www.pab-conseil-formation.fr/>
<https://diagnosticstrategies.fr/>

Conditions générales de vente YOBORA – PAB - DS

Champ d'application

Pour l'exécution du présent contrat, les parties élisent respectivement domicile :

- PAB et DS à l'adresse du siège social de la SAS YOBORA ;
- le Client à l'adresse indiquée par ses soins lors la commande de la Prestation.

Les Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les termes et conditions des relations contractuelles entre PAB ou DS et son Client, ainsi que les conditions d'accès et d'utilisation des Sites et de l'Espace Clients. Elles sont disponibles dans leur dernière version sur les Sites ou jointes aux Éléments contractuels.

Elles s'appliquent à toute Prestation fournie par PAB ou DS et prévalent sur toute autre condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle accordée par PAB ou DS.

Ces CGV sont complétées par les Conditions Spécifiques de DS ou PAB et peuvent être complétées par des conditions particulières pour certaines Prestations.

En signant tout Élément contractuel ou en passant commande d'une Prestation sur un Site, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepter pleinement ces CGV et les Conditions Spécifiques applicables.

YOBORA se réserve le droit de mettre à jour ces CGV par toute information jugée utile. Les anciennes versions seront archivées et disponibles sur demande.

Droits et obligations du Client

Conformité légale

Le Client s'engage à utiliser les prestations de YOBORA en respectant les lois applicables en France et à l'étranger, ainsi que les usages et lois en vigueur sur Internet et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers.

Communication

Le Client autorise YOBORA à utiliser son nom, sa raison sociale, son logo et/ou le nom de son site afin de promouvoir ses actions commerciales. Par souci de bienséance, YOBORA préviendra néanmoins son Client de cette utilisation.

Confidentialité

Le Client s'interdit de communiquer à toute personne extérieure à sa société les

informations écrites ou orales, Éléments contractuels ou savoir-faire de PAB ou DS sans accord préalable.

Cas de force majeure

Si le Client est empêché de participer à une Prestation par suite de force majeure dûment reconnue, le dédommagement ne sera pas dû par le Client.

Restauration, déplacement

Les frais de restauration et de déplacement ne sont pas compris dans les prix de nos Formations ou Consultations et seront à la charge directe des participants et/ou du Client.

Droits et obligations de YOBORA

Cas de force majeure

YOBORA s'engage à fournir dans les meilleurs délais la livraison des prestations commandées, en fonction de la nature de la commande, et s'engage à tout mettre en œuvre en vue de la satisfaction du Client.

Cependant, elle décline toute responsabilité et toute demande de préjudice en cas de force majeure ou problème technique majeur qui ferait obstacle à la réalisation du contrat (cas de force majeure tels que définis par la jurisprudence française). La survenance d'un cas de force majeure suspend les obligations nées du contrat.

Droits d'auteur

YOBORA reste propriétaire exclusif de tous les Supports pédagogiques, Vidéos, Contenus et Structures des Sites, Algorithmes, Questionnaires et Rapports.

A l'exception des cas prévus aux présentes, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser ces éléments sans autorisation formelle de YOBORA. Le non-respect de ces droits constituerait un délit de contrefaçon, puni par Code de la propriété intellectuelle.

Sous-traitance

YOBORA se réserve le droit, sans préavis et ni indemnité, de sous-traiter tout ou partie des prestations à un tiers.

Confidentialité

YOBORA s'engage à respecter la confidentialité des informations apportées par le Client.

Annulation et report

Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation de Prestation à l'initiative de PAB.

Modalités de règlement

YOBORA se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Les règlements des Prestations, exceptées celles commandées via un Site, s'effectuent au maximum à 20 jours francs par chèque ou virement, sauf mention stipulée sur l'Élément contractuel.

Conformément à l'article 441-6 du code de commerce, tout retard de règlement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, au paiement de pénalités de retard majorés d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (quarante euros). Le taux des pénalités de retard est égal à 12% (douze pourcent).

Toute somme non réglée dans les délais cités, tout retard de paiement ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le Client entraînera également la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour YOBORA ni une demande d'indemnité par le Client.

Chèque

Nous vous remercions de rédiger vos chèques à l'ordre de YOBORA.

Virement

Les virements doivent être réalisés sur le compte suivant, domicilié au C.I.C. Montpellier Les Cevennes :

IBAN : FR76 1005 7194 5300 0201 8140 120

Code BIC : CMCIFRPP

Réclamations

Toute réclamation de quelque ordre que ce soit, pour être valable, devra parvenir au siège de YOBORA par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours qui suivent la survenance du problème.

Lois et tribunaux compétents

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige entre les parties, celles-ci s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable. En cas d'échec d'une solution négociée, compétence exclusive est donnée aux tribunaux d'Antibes pour régler le litige.

L'annulation d'un des articles du présent contrat, prononcée par le tribunal compétent, n'entraîne pas la nullité des autres articles du document qui demeurent valables.

Données personnelles

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Le traitement des données personnelles recueillies est détaillé dans notre document « Politique de confidentialité », disponible sur les Sites.



Conditions spécifiques PAB Conventions de formation

Prestataire de formation N° 93060826506 auprès du Préfet de la région PACA.

Champ d'application

Les présentes Conditions Spécifiques (ci-après désignées CS) complètent les Conditions Générales de Vente de PAB. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Contrats et Conventions de formation vendus par PAB. Toute réservation de formation vaut acceptation des présentes CGV et CS.

Ces CS peuvent être complétées par des conditions particulières stipulées sur les Éléments contractuels.

Description de l'offre

PAB propose des formations disponibles en intra ou inter-entreprises, en présentiel dans nos locaux ou ceux du Client ou en centre d'affaires, ou à distance pour certaines.

Le détail des actions de formation est stipulé dans la Convention de formation fournie au Client.

Non réalisation de la Prestation

Conformément à l'article L 6354-1 du Code du travail, l'organisme de formation ne peut facturer que les heures de formation effectivement réalisées. En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, PAB remboursera au Client les sommes indûment perçues de ce fait, déduction faite :

- des sommes réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de la dite action,
- et éventuellement des heures de formation effectuées, facturées au prorata temporis de la valeur de la Convention.

Dédommagement

En cas d'annulation par le Client, plus de 15 jours avant le début de la formation, un dédit

de 20% de la valeur de la convention ou du contrat de formation sera facturé au Client.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début de la formation, il sera facturé au Client un dédommagement de 50% du montant de la convention.

De même, toute formation à laquelle le Client ne s'est pas présenté ou qu'il a quittée avant la fin reste due en totalité.

Ces sommes de dédit et dédommagement viendront en plus des sommes retenues au paragraphe précédent. Elles ne seront pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du Client et ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Droits et obligations du Client

Remplacement des participants

Le Client dispose du droit de remplacer les participants à la formation par d'autres employés, sans frais, dès lors qu'il en avertit PAB par écrit et que les remplaçants possèdent les bases éventuelles nécessaires au suivi de la formation. Le nom des nouveaux participants devra parvenir à PAB au plus tard deux jours avant le début de la formation.

Report de la formation

Le Client dispose du droit de reporter, une fois et une seule fois, toute session de formation sous réserve d'informer PAB par écrit au minimum 15 jours avant le début de la formation.

Seuls les cas de force majeure pourront bénéficier d'un report pendant la période des 15 jours précédant la formation. Le Client s'engage dans ce cas à prévenir PAB dans les 48h qui suivent l'incident.

Tout report sera réalisé sans autre frais à rembourser que ceux déjà engagés par PAB pour ladite action. La nouvelle session devra être reprogrammée dans un délai de 3 mois maximum après la date initiale.

Responsabilité

Il est de la responsabilité exclusive du Client de vérifier auprès de son OPCA l'éligibilité à une éventuelle prise en charge de la formation.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge lui sera directement facturée. L'accord de prise en charge devra parvenir à PAB avant le 1^{er} jour de formation. Dans le cas contraire, la Prestation sera facturée au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCA, l'entreprise restera redevable et sera facturée du montant correspondant.

Droits et obligations de PAB

Annulation et report de la formation

PAB se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participants ou pour tout cas de force majeure. Les participants ou l'entreprise seront alors avertis dans les meilleurs délais.

En cas de report ou d'annulation du stage de formation, les droits d'inscription acquittés seront remboursés sans frais ou crédités sur une inscription au même stage ou à tout autre stage de formation inter-entreprises.

Modifications

PAB se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu de la formation ou de remplacer un formateur si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Modalités de règlement

Le versement d'un acompte de 30% sera demandé à la signature de l'Élément contractuel. Le solde sera facturé à la signature de la Convention et devra être réglé avant le début de la formation.

Conditions spécifiques PAB Prestations de Conseils

Champ d'application

Les présentes Conditions Spécifiques (ci-après désignées CS) complètent les Conditions Générales de Vente de PAB. Elles s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à toutes les prestations de Conseil vendues par PAB telles que définies au paragraphe suivant. Ces CS peuvent être complétées par des conditions particulières stipulées sur les Éléments contractuels.

Description de l'offre

L'offre de Conseil est une prestation réalisée par PAB d'après les conditions stipulées dans les Éléments contractuels. Il peut s'agir, sans être exhaustif, de consultations de conseils auprès d'entreprises ou d'accompagnement de structures, d'accompagnement de personnes à l'optimisation de leurs pratiques professionnelles (CIT). Elles seront ci-après nommées Consultation.

Droits et obligations du Client

Report de la Consultation

Le Client dispose du droit de reporter une Consultation sous réserve d'informer PAB au minimum 5 jours avant. Dans ce cas, les sommes engagées pour la réalisation de ladite action (frais de transport, réservation d'hôtel, de salle, ...) seront remboursées intégralement par le Client à PAB.

Toute Consultation à laquelle le Client ne s'est pas présenté ou qu'il a quittée avant la fin reste due en totalité.

La réalisation ultérieure de cette action entrainera son paiement en sus, excepté en cas de force majeure justifiée.

Annulation de la Prestation

En cas d'annulation par le Client, plus de 7 jours avant le début de la Prestation, un dédit de 30% de la valeur du contrat sera facturé au Client.

En cas d'annulation moins de 7 jours avant le début de la prestation, il sera facturé au Client un dédommagement de 50% du montant du contrat.

Droits et obligations de PAB

Annulation et report par PAB

PAB se réserve la possibilité de reporter toute Consultation. Le Client sera alors averti dans les meilleurs délais.

Modalités de règlement

Le versement d'un acompte est demandé à la signature de l'Éléments contractuel. Le restant dû sera réglé par échelonnement, selon les modalités stipulées sur le contrat.

Droit de rétractation

Conformément aux articles L.221-1 et L.221-18, le Client est informé qu'il dispose d'un délai de quatorze jours francs à compter de la validation de la commande pour les prestations de service. Toutefois, aux termes de l'article L.121-20-2,1° du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut plus être exercé dès lors que le Client a accédé aux Services concernés ou a utilisé le produit. Les éventuels frais sont à la charge du Client. En cas d'exercice du droit de rétractation, un chèque ou un virement de remboursement sera envoyé au Client dans un délai maximum de trente jours



Les termes employés avec une majuscule dans les présentes auront la signification donnée ci-après, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

Espace Clients : site édité par YOBORA et accessible par internet sur : <https://espaceclients.diagnosticstrategies.fr>

Test : Questionnaire en ligne créé par DS, assorti de son rapport personnel.

Utilisateur : personne identifiée par le Client et autorisée par le Client à utiliser l'Espace Clients pour envoyer des invitations à remplir les questionnaires des Tests.

Destinataire : personne utilisant l'Espace Clients pour répondre aux questionnaires des Tests.

Services : Prestations de l'Espace Clients.

Conditions spécifiques DS

Champ d'application

Les présentes Conditions Spécifiques (ci-après désignées CS) complètent les Conditions Générales de Vente de DS. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les produits, services et prestations vendus par DS. Toute commande et/ou utilisation de l'Espace Clients vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions de vente.

Description de l'offre

DS propose des outils spécialisés en ligne, sous la forme de solutions d'autoévaluation et d'aide à l'accompagnement.

Le Client ou l'Utilisateur invite un Destinataire à remplir un Questionnaire, qui après analyse et traitement, donne lieu à un Rapport personnel.

Ces Rapports ne se substituent en aucun cas à un traitement par un spécialiste médical.

Les Tests sont vendus au détail, le Client pouvant librement choisir les volumes de Tests dont il a besoin.

Certains Tests, définis comme « Test(s) avec Habilitation » par la suite, sont soumis à des restrictions de vente détaillées au paragraphe suivant.

Tests avec habilitation requise

Dans l'intérêt des Destinataires qui y sont soumis, la vente et exploitation des Tests avec habilitation seront restreints à une catégorie de professionnels ayant des compétences spécifiques.

Les conditions suivantes s'appliquent à tous les Tests et outils spécifiques de DS nécessitant une habilitation :

- leur vente est réservée aux structures et entreprises dont le personnel possède les titres, qualifications ou habilitations professionnelles adéquates à leur exploitation (psychologue, médecins, orthophonistes, enseignants spécialisés, ergothérapeutes, professionnels RH, psychomotriciens)
- une habilitation supplémentaire nominative, délivrée par PAB, est nécessaire pour leur utilisation.

A ce jour, il s'agit des tests DS Accompagnement, DS AIE et DS Formation.

Les professionnels possédant la qualification et l'habilitation requises sont les seuls à pouvoir utiliser ces tests et leurs rapports. A ce titre, ils engagent formellement leur responsabilité quant à l'usage qu'ils en feront.

Modalités d'achat

La vente au détail à l'unité peut être réalisée en ligne sur le site de DS, la vente de volumes de Tests se fait par validation de proposition commerciale (devis)

Utilisation

Les Tests sont utilisables sur une période de 12 (douze) mois, à compter de la passation de la commande. La période de validité et les modalités de règlement seront indiquées sur la facture adressée au Client.

Les Tests non consommés à la fin de la période de validité d'accès sont perdus et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report. Néanmoins, il est possible pour le Client de prolonger la période de validité et de reporter le solde de ses Tests non consommés, s'il passe une nouvelle

commande des Tests concernés, avant la date de fin de validité des Tests de la commande précédente.

La facture émise à cette occasion indiquera la nouvelle période de validité.

Politique tarifaire

Les tarifs unitaires des tests sont disponibles sur le Site pour les ventes au détail. Pour les commandes de volume de Tests, les tarifs sont communiqués sur demande.

Le Client bénéficie d'une tarification dégressive indexée sur des plages de volumes de tests commandés ([1-20], [21-50], [51-150], [151-350], [351-500]).

Les prix de vente affichés sur le Site sont valables jusqu'à toute nouvelle parution annulant les conditions précédentes. Ils peuvent néanmoins être modifiés, en cas de hausses liées à une décision législative ou réglementaire (par exemple une modification de la TVA).

Espace Clients

L'accès aux Tests se fera par le biais de l'Espace Clients.

Le Client reconnaît que DS ne saura être tenue responsable pour des faits dus à un cas de force majeure, les pannes et les problèmes d'ordre technique concernant le matériel, les programmes et logiciels ou le réseau Internet pouvant le cas échéant entraîner la suspension ou la cessation des Services.

En aucun cas DS ne prendra en charge l'indemnisation des dommages matériels ou immatériels, directs ou indirects pouvant être subis par le Client du fait de l'utilisation de l'Espace Clients ou des Tests.

Stockage des données

Les rapports seront supprimés au bout de 3 mois. Il appartient donc au Client de réaliser les sauvegardes nécessaires.

Génération des Rapports

Les Rapports sont générés dans les 48h ouvrées après la finalisation des questionnaires.

Droits et obligations du Client

Toute modification des Rapports est strictement interdite.

Le Client s'engage à ne pas céder gracieusement ni revendre les contenus des Tests et des Rapports à des tiers.

De même, il s'engage à ne faire exploiter les Tests avec habilitation qu'à son personnel habilité. En cas de départ d'un de ses membres habilités, il devra prévenir DS dans les 15 jours.

DS ne sera en aucun cas responsable des dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter d'un mauvais usage de ses Tests. Le Destinataire ne pourra faire valoir aucun droit auprès de YOBORA.

Droits et obligations de DS

DS s'engage à ne divulguer les Rapports qu'au Destinataire et/ou qu'à l'Utilisateur.

DS se réserve le droit :

- de stopper la commercialisation et la diffusion des tests à tout moment pour quelques raisons que ce soient ;
- de modifier les Tests, questionnaires et Rapports ;
- de suspendre l'accès aux Services de l'Espace Clients, notamment en cas de non-paiement ou du non-respect des présentes ;
- de conserver à des fins statistiques ou d'étude, tout ou partie des données collectées après les avoir anonymisées.

Modalités de règlement

Dans le cas d'une commande en ligne, le paiement est exigible par carte bancaire ou virement au moment de la commande.

Dans les autres cas, les modalités de paiement seront définies sur l'Éléments contractuel.

Conditions spécifiques à la vente en ligne

Champ d'application

Les présentes Conditions Spécifiques (ci-après désignées CS) complètent les Conditions Générales de Vente de DS. Elles s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à toutes les ventes réalisées à partir du site web

<https://diagnosticstrategies.fr/>

Le présent contrat est un contrat de vente à distance électronique qui a pour objet de définir les droits et les obligations du Client et de DS.

En ce sens, il est conforme à la réglementation française en vigueur, à savoir :

- Loi 2004-575 dite Loi pour la confiance dans l'économie numérique.
- Loi 2008-3 du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs.
- Recommandation n°07-02 de la Commission des clauses abusives, relative aux contrats de vente mobilière conclus par internet

Il est également conforme aux recommandations de l'OCDE dans le domaine du commerce électronique.

Commande

Le « double clic » associé à la procédure d'authentification et de non-répudiation du Client lors de sa commande et à l'acceptation des présentes vaut validation de la commande et conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1369-5 du Code Civil.

Ainsi, tout bon de commande signé du Client par «double clic» constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause dans les cas limitativement prévus dans le présent contrat aux paragraphes «Droit de rétractation».

Le processus de commande est conforme aux dispositions de l'article 1369-5 du Code Civil.

- Pour valider sa commande, le Client devra s'identifier en remplissant le formulaire adéquat fourni sur le présent site. Cette identification se fait dans le strict respect de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

- Après avoir vérifié le contenu de sa commande, ainsi que le coût total de celle-ci (produits commandés, options facultatives), et corrigé d'éventuelles erreurs, le Client la confirmera définitivement. Il devra également accepter sans réserve les CGV et procéder au paiement. Cette confirmation aura valeur de conclusion du contrat.

- Les informations contractuelles feront l'objet d'un courriel de confirmation adressé au Client au plus tard à la fin du délai de rétractation et sous réserve de la fourniture, par le Client d'une adresse e-mail valide, ne faisant l'objet d'aucune restriction d'utilisation.

Prix

Les prix de vente affichés sur le Site sont valables jusqu'à toute nouvelle parution annulant les conditions précédentes.

DS se réserve la possibilité de modifier les prix sans préavis.

Les prix sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande, ils s'entendent hors taxe et en euros.

DS se réserve le droit de refuser la commande dans le cas d'une erreur typographique manifeste conduisant à l'affichage d'un «vil prix», et ceci au moment de la commande passée par le Client. Dans le cas d'une différence d'interprétation entre «prix bas» et «vil prix», concernant le prix affiché sur le Site au moment de la commande du Client, une résolution de litige pourra être envisagée, conformément aux indications du paragraphe «Lois et tribunaux compétents».

Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20-4 du Code de la Consommation, le Client est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation de 7 jours. La passation d'un Test avant le délai de 7 jours implique la fin du droit de rétractation. Lorsque le droit de rétractation est exercé, DS remboursera le Client des sommes versées dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation. Ce remboursement s'effectuera par tous moyens de paiement (Chèque, Virement).